

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 décembre 2025

Albertville, Aliardon, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennot, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâthie, La Gietta, Marthod, Mercury, Montailler, Mantion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancherine, Quelque, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Daron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni le Mardi 16 décembre 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents :

17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°11

18 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°35

17 administrateurs présents à partir de la délibération n°36

Nombre d'administrateurs représentés :

3 administrateurs représentés

Administrateurs présents :

Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES (<i>à partir de la délibération n°12</i>)
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO (<i>jusqu'à la délibération n°35</i>)
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – EHPAD et Résidences autonomies Arlysère - Occupation temporaire du domaine public pour des activités économiques

Rapporteur : Philippe BRANCHE

Les EHPAD ainsi que les Résidences autonomies Arlysère sont régulièrement sollicités par des professionnels de l'esthétique (coiffure ou pédicure par exemple) qui souhaitent occuper un espace au sein de ces établissements en vue de réaliser des prestations de service auprès des résidents.

Les EHPAD ainsi que les Résidences autonomies faisant partie du domaine public, leur occupation privative est soumise à autorisation et à une procédure de sélection préalable. L'autorisation ou titre d'occupation prendra la forme d'une convention d'occupation privative du domaine public, non constitutive de droits réels et n'ouvrant droit à aucune disposition relative aux baux commerciaux.

Les EHPAD ainsi que les Résidences autonomies disposent tous d'espaces qui pourront accueillir les professionnels, ils seront décrits dans les conventions à intervenir. Celles-ci seront conclues pour une durée de 3 ans maximum. Les occupants verseront au CIAS Arlysère une redevance d'occupation d'un montant de 100 € par an.

En date du 4 décembre 2025, le CIAS Arlysère a procédé à la publication de l'appel à candidature sur le site d'Arlysère.

Ainsi, il est proposé de donner délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour sélectionner les occupants et signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public au sein des EHPAD et des Résidences autonomies.

Il sera rendu compte des décisions prises dans le cadre d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne délégation à M. le Président, à défaut son représentant, pour sélectionner les occupants et signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public afférentes au sein des EHPAD et des Résidences autonomies ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

